



## LETTRE MENSUELLE

**CFE-CGC**

**De l'UES Inetum**

<https://cfecgc-inetum.fr>  
[contact@cfecgc-inetum.fr](mailto:contact@cfecgc-inetum.fr)

### Sommaire

Page 1	Édito
Page 2	Modalité 2 et PASS / vos attentes
Page 3	Anticiper vos congés & RTT
Page 4	Agenda
Page 5	Contacts

9 juin 2025

## Le dialogue social patine chez Inetum !



La dernière paritaire entre la direction et les organisations syndicales représentatives s'est tenue en février 2025. Depuis cette date, la direction a annulé toutes les réunions paritaires prévues, soit une par mois. Une nouvelle réunion est cependant planifiée le 18 juin, espérons qu'elle ne soit pas annulée à son tour ...

Parallèlement, les rendez vous proposés par le nouveau directeur pour la France, François Fleutiaux, avec les organisations syndicales sont régulièrement reportés, ce qui renforce le sentiment que le dialogue social n'est pas vraiment une priorité.

**Dans ces conditions, la CFE-CGC et l'ensemble de l'intersyndicale Inetum (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, SOLIDAIRES INFORMATIQUE) prend acte de la rupture brutale du dialogue social.**

L'intersyndicale demande, dès le 18 juin, la reprise des négociations sur les sujets en cours :

- Prévoyance Santé
- Télétravail
- Travail atypique

L'intersyndicale réclame aussi l'ouverture des négociations sur les sujets revendiqués par les organisations syndicales lors dernière NAO comme :

- Droit à la déconnexion,
- Qualité de Vie au Travail,
- Intéressement et Participation,
- Congé hormonal,
- Accord « Seniors » et retraite progressive,
- Compte épargne temps

**Concernant la Prévoyance Santé, le sujet est prioritaire notamment en raison de l'augmentation sans précédent des cotisations « Conjointes » prévue au mois de juillet 2025, après celle déjà appliquée en début d'année. Sur ce point, l'intersyndicale envisage dès aujourd'hui toutes les actions possibles et nécessaires pour défendre l'intérêt des salariés et de l'ensemble des bénéficiaires.**

## Modalité 2 et Plafond Annuel de la Sécurité Sociale



Selon les dispositions de la convention collective des Bureaux d'Études Techniques (BET) dite « Syntec », dispositions reprises et adaptées dans [l'accord ARTT Inetum de 2001](#), la modalité « réalisation de mission » dite modalité 2 (forfait en heures) s'applique uniquement aux salariés, notamment ingénieurs et cadres, dont la rémunération annuelle est au moins égale :

- au plafond annuel de la sécurité sociale (PASS)
- et
- à 115% du minimum conventionnelle

### Principaux points :

- Une des conditions d'éligibilités à la modalité 2 est que le salarié perçoive un salaire mensuel au minimum égal au plafond mensuel de la sécurité sociale (PMSS), qui est fixé à **3 925 €** par mois. Cela représente **47 100 €** bruts annuels correspondant au PASS.
- La Cour de cassation a confirmé à plusieurs reprises que cette condition n'est pas une simple condition d'éligibilité, mais une exigence minimale de rémunération pour se voir appliquer la modalité 2.
- Ainsi, si un salarié ne perçoit pas au moins le PASS, la convention de forfait en heures (modalité 2) ne lui est pas opposable, autrement dit pas applicable, et l'employeur ne peut pas prétendre que le salarié a travaillé jusqu'à 38h30 par semaine sans rémunération d'heures supplémentaires.
- Pour savoir si vous êtes en modalité **2**, connectez-vous sur [Compte rendu d'activité > Votre profil courant](#)

Si vous êtes en modalité **2** vous verrez **Code gestion RTT 2**

### En conclusion :

**Si votre salaire annuel est inférieur à 47 100 € bruts annuels pour 2025 (46 368€ pour 2024), alors la modalité 2 ne vous est pas opposable et vous pouvez réclamer le paiement de la majoration en heures supplémentaires pour les heures effectuées au-delà de 35h.**

Petit rappel important, vous pouvez demander des rappels de salaires jusqu'à trois ans en arrière, pas plus... alors ne tardez pas à saisir la juridiction compétente ! Même si une négociation est en cours, il est important de saisir la juridiction pour suspendre la prescription car les négociations ne la suspendent pas.

**Pour en savoir plus, contactez vos représentants CFE-CGC.**

## Réunions d'informations : quelles sont vos attentes ?

Nous vous avons proposés des réunions d'informations en visio sur des thèmes qui vous intéressent, vous préoccupent, tels que les NAO, l'intermission, etc.

**Afin d'encore mieux répondre à vos attentes, c'est maintenant à nous de vous demander quels sujets souhaitez vous voir aborder lors de prochaines visio (les congés, la mutuelle, etc.) ?**

**Pour cela, rien de plus simple, envoyez nous vos suggestions à [contact@cfecgc-inetum.fr](mailto:contact@cfecgc-inetum.fr)**

## Poser vos congés 2025 / 2026 dès maintenant !



Juin arrive avec les beaux jours et surtout son nouveau crédit de congés et de RTT.

C'est donc l'occasion de planifier ses nouveaux congés, non seulement pour l'été mais aussi pour la fin de l'année 2025 et même début 2026 !

### Quelques règles à ne pas négliger

- Pour les **congés payés**, un délai de prévenance de 2 mois est nécessaire vis-à-vis de votre manager, alors il est important d'anticiper. N'oubliez que ce n'est pas à votre client de valider vos congés, même s'il est nettement préférable de vous mettre d'accord avec lui. Si vous respectez les délais, charge à votre manager de soit vous faire remplacer, soit informer le client de la période de votre absence.
- Pour les **RTT salariés**, c'est un peu plus souple. Un délai de prévenance de 7 jours étant demandé. Ce qui ne devrait pas pour autant bloquer les demandes de dernière minute, si votre manager sait faire preuve de souplesse.

### La grande question maintenant : jusqu'à quand puis-je prendre mes congés et mes RTT ?

- Pour les **congés payés**, c'est figé, ils sont à prendre avant le 31 mai. Donc à poser au plus tard en mars afin de respecter les 2 mois de prévenance.
- Pour les **RTT salariés**, il faut en principe les prendre avant le 31 mai, mais attention, sur l'acceptation de votre manager, ils peuvent être pris jusqu'au 31 août. Alors si vous avez besoin de les reporter après le 31 mai, dans un premier temps, demandez à votre manager s'il **accepte de reporter des RTT** jusqu'au 31 août. Si oui, alors c'est bon, vous les posez avant le 31 mai et les prenez avant le 31 août. Si non, alors il vous faut les prendre avant le 31 mai.

Dans tous les cas, les congés et RTT **non pris** avant la date limite de prise sont **PERDUS**, c'est d'autant plus dommage que ce repos vous en avez tous besoin.

## Merci Madame Royer ! Bon courage Madame Chazot !



L'équipe CFE-CGC regrette sincèrement le départ fin mai de la **DRH France, Mme Royer**, qui, contrairement à certains de ses prédécesseurs à ce poste chez Gfi puis Inetum, n'avait pas oublié ce que signifie le « H » de Directrice des Ressources Humaines. Nous saluons son esprit de dialogue et son volontarisme depuis son arrivée chez Inetum fin 2023.

Sa volonté d'améliorer la situation était sincère, mais s'est heurtée à la dure réalité et à la volonté de Bain Capital et des dirigeants de toujours presser plus les salariés. Devant ce constat d'impuissance et face au mur qui se dressait devant elle, elle a préféré quitter Inetum.

Nous espérons que sa remplaçante, Mme Chazot, s'inscrira dans la même lignée et lui souhaitons d'avance « bon courage ». Dans tous les cas, la CFE-CGC s'inscrira toujours dans une démarche de dialogue et de concertation au service des salariés, mais sans compromis vis-à-vis d'une direction dont la principale préoccupation est de satisfaire les intérêts des actionnaires et des dirigeants regroupés au sein de Granite France Bidco.

# L'Agenda

## MAI, 2025

**12 RÉUNION CSEC**

MAI

**13 RÉUNION COMMISSION ACTION  
LOGEMENT**

MAI

**14 RÉUNION PARITAIRE  
ANNULÉ**

MAI

Raison non communiquée par la direction

**20 RÉUNION CSE AUVERGNE RHÔNE-  
ALPES**

MAI

**22 RÉUNION CSE SUD-OUEST**

MAI

**22 RÉUNION CSE NORD**

MAI

**27 RÉUNION CSE ÎLE DE FRANCE**

MAI

**27 RÉUNION CSE EST (TEAMS)**

MAI

**27 RÉUNION CSE GRAND-OUEST**

MAI

**28 RÉUNION CSE MÉDITERRANÉE  
(SOPHIA)**

MAI

## JUIN, 2025

**03 RÉUNION CCSCT AUVERGNE RHÔNE-  
ALPES**

JUIN

**05 RÉUNION CSSCT EST À STRASBOURG**

JUIN

**10 RÉUNION COMMISSION ACTION  
LOGEMENT**

JUIN

**11 RÉUNION CSEC**

JUIN

**12 RÉUNION CSSCT GRAND OUEST**

JUIN

**12 RÉUNION CSSCT SUD OUEST À  
BORDEAUX**

JUIN

**17 RÉUNION CSE AUVERGNE RHÔNE-  
ALPES**

JUIN

**17 RÉUNION CCSCT ÎLE DE FRANCE**

JUIN

**18 RÉUNION PARITAIRE**

JUIN

**18 RÉUNION CSSCT MÉDITERRANÉE  
(SOPHIA)**

JUIN

**24 RÉUNION CSE ÎLE DE FRANCE**

JUIN

**24 RÉUNION CSE NORD**

JUIN

**26 RÉUNION CSE SUD-OUEST (CSSCT)**

JUIN

**26 RÉUNION CSE MÉDITERRANÉE  
(MONTPELLIER)**

JUIN

**26 RÉUNION CSE EST (SSCT -  
STRASBOURG)**

JUIN

**27 RÉUNION CSE GRAND-OUEST**

JUIN

# Prenez contact avec vos représentants CFE-CGC !

**IMPORTANT** : les adresses courriel indiquées ci-après sont gérées par la seule **CFE-CGC** sur des **serveurs qui lui sont propres et en toute indépendance du Groupe Inetum**

**Olivier MAULMY**  
 Délégué Syndical Central UES  
 ☎ 07 87 16 17 19  
[olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr](mailto:olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr)



**François LECLUSE**  
 Délégué Syndical Central adjoint UES  
 ☎ 07 80 02 68 59  
[francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr](mailto:francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr)

Inetum Services			
IDF	Ludovic BOULLIN Katia LESPINE	☎ 06 76 28 46 99 ☎ 06 49 57 18 48	<a href="mailto:ludovic.boullin@cfecgc-inetum.fr">ludovic.boullin@cfecgc-inetum.fr</a> <a href="mailto:katia.lespine@cfecgc-inetum.fr">katia.lespine@cfecgc-inetum.fr</a>
EST	Benoît WENK	☎ 06 61 13 11 93	<a href="mailto:benoit.wenk@cfecgc-inetum.fr">benoit.wenk@cfecgc-inetum.fr</a>
OUEST	Pascal HOUSSIN Karine ROUE Maxime BUJEAU Thierry PLUMER	☎ 06 98 38 41 55 ☎ 07 72 36 90 13 ☎ 06 70 68 67 50 ☎ 07 84 45 42 57	<a href="mailto:pascal.houssin@cfecgc-inetum.fr">pascal.houssin@cfecgc-inetum.fr</a> <a href="mailto:karine.roue@cfecgc-inetum.fr">karine.roue@cfecgc-inetum.fr</a> <a href="mailto:maxime.bujeau@cfecgc-inetum.fr">maxime.bujeau@cfecgc-inetum.fr</a> <a href="mailto:contact@cfecgc-inetum.fr">contact@cfecgc-inetum.fr</a>
NORD	Brigitte DURIEZ Nancy VARDON Eric PRETRE	☎ 07 60 14 82 33 ☎ 06 82 66 02 15 ☎ 07 60 14 82 33	<a href="mailto:brigitte.duriez@cfecgc-inetum.fr">brigitte.duriez@cfecgc-inetum.fr</a> <a href="mailto:nancy.vardon@cfecgc-inetum.fr">nancy.vardon@cfecgc-inetum.fr</a> <a href="mailto:contact@cfecgc-inetum.fr">contact@cfecgc-inetum.fr</a>
RHONE-ALPES-AUVERGNE	François LECLUSE Bruno MAZALE Bruno MONTET	☎ 07 80 02 68 59 ☎ 06 16 12 71 27 ☎ 06 03 73 36 22	<a href="mailto:francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr">francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr</a> <a href="mailto:bruno.mazale@cfecgc-inetum.fr">bruno.mazale@cfecgc-inetum.fr</a> <a href="mailto:contact@cfecgc-inetum.fr">contact@cfecgc-inetum.fr</a>
MÉDITERRANEE	Yves AMATE Christian THOMAS	☎ 06 19 73 52 29 ☎ 07 87 16 17 19	<a href="mailto:yves.amate@cfecgc-inetum.fr">yves.amate@cfecgc-inetum.fr</a> <a href="mailto:contact@cfecgc-inetum.fr">contact@cfecgc-inetum.fr</a>
SUD OUEST	Arnaud LEPOINT	☎ 06 03 38 73 69	<a href="mailto:arnaud.lepoint@cfecgc-inetum.fr">arnaud.lepoint@cfecgc-inetum.fr</a>
Nexpubica			
Saint-Ouen	Bertrand KLOSTER	☎ 06 23 83 03 50	<a href="mailto:bertrand.kloster@cfecgc-inetum.fr">bertrand.kloster@cfecgc-inetum.fr</a>
Nancy-Dijon	Daniel AKNINE	☎ 06 73 37 55 76	<a href="mailto:daniel.aknine@cfecgc-inetum.fr">daniel.aknine@cfecgc-inetum.fr</a>
Autres entités hors UES			
Metaware	Martin JOURDAN	☎ 06 63 76 16 71	<a href="mailto:contact@cfecgc-inetum.fr">contact@cfecgc-inetum.fr</a>

Web <https://cfecgc-inetum.fr>



Mail [contact@cfecgc-inetum.fr](mailto:contact@cfecgc-inetum.fr)



Olivier Maulmy



**Vous aussi, rejoignez la CFE-CGC !**  
**Adhérez en ligne :**  
<https://www.fieci-cfecgc.org/rejoignez-nous/>